

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 juin 2013

La RSE : une voie pour la transition économique, sociale et environnementale

Déclaration du groupe de la CFTC

La responsabilité sociale ou sociétale de l'entreprise est liée à la définition même de l'entreprise. Quelle que soit sa taille, sa vocation est bien de créer des richesses. Sa responsabilité réside d'abord dans la façon dont elle produit, que ce soit en regard des hommes qui y travaillent, dans l'usage et la répartition des richesses créées ou dans l'impact de son activité sur l'environnement. Des millions de salariés payent chaque jour, de leur santé, de leur misère, voire de leur vie, leur écot à ce terrible fléau : l'irresponsabilité sociale.

La RSE ne s'arrête pas à la façon dont elle peut, bien ou mal, traiter ses salariés ou l'environnement. Le drame du Bangladesh et de la mort de milliers de salariés (d'esclaves pourrions-nous dire pour être plus proches de la réalité) met en évidence l'implication du client ou du donneur d'ordre. Certains, dont les noms ont été révélés, affichaient en France des ambitions sociétales. Cela met en évidence le risque de dérives encore plus fortes et plus perverses telles que le *greenwashing* ou le *socialwashing*.

La nature libérale de la mondialisation, dans le cadre de la liberté des pays, réduit fortement la marge de manœuvre, d'où l'importance de se doter d'outils à tous les niveaux.

Cet avis pose donc les termes du problème : il existe, certes, des règles, comme celles de l'OIT ou des accords comme le PIDESC. Mais elles ne sont pas impératives (pour ceux qui ne les ont pas ratifiées) et les organisations et l'OIT n'ont pas de moyens suffisants pour contrôler et les faire respecter. En cela, cet avis est important : faire le point de ce qui existe (ce qu'il fait bien) et voir ce qui peut être proposé, ceci dans une approche qui ne peut qu'être pragmatique.

Notre groupe appuie particulièrement les préconisations de renforcer ce qui peut permettre une meilleure connaissance des pratiques de l'entreprise, un vrai rôle pour les partenaires sociaux à l'égard des pouvoirs publics ou le rééquilibrage des moyens dans les procédures.

Enfin, la CFTC rappelle sa proposition, sur un autre plan, concernant la traçabilité sociale et environnementale, pour que les entreprises qui prennent des engagements sociétaux et les respectent puissent bénéficier d'un label. Cette proposition suppose, comme pour les normes internationales évoquées dans l'avis, de répondre aux questions suivantes : quelles normes et quels contrôles du respect des engagements ?

La CFTC a voté l'avis.